

UNIVERSITÉ DE TOURS

- VU** les articles L.613-1, L. 631-1 et suivants, L. 712-2 et R. 631-1 et suivants du Code de l'Éducation ;
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics ;
- VU** l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- VU** l'arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des Formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle et de Master ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR d'Odontologie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen pour l'année universitaire 2024-2025 sont composés des personnes désignées ci-après :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 2ème année D.F.G.S.O. (L2)

Président : Gaël ROCHEFORT

Membres : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD

Suppléants : Frédéric DENIS
Carol MOUSSA
Guillaume SAVARD

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 3ème année D.F.G.S.O. (L3)

Président : Frédéric DENIS

Membres : Alexis DELPIERRE
Matthieu RENAUD

Suppléants : Carol MOUSSA
Gaël ROCHEFORT
Guillaume SAVARD

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques 2ème année D.F.A.S.O. (M1)

Président : Matthieu RENAUD

Membres : Alexis DELPIERRE
Gaël ROCHEFORT

Suppléants : Alice BODIN
Frédéric DENIS
Guillaume SAVARD

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 22 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire



Florent MALRIEU